Image not found or type unknown

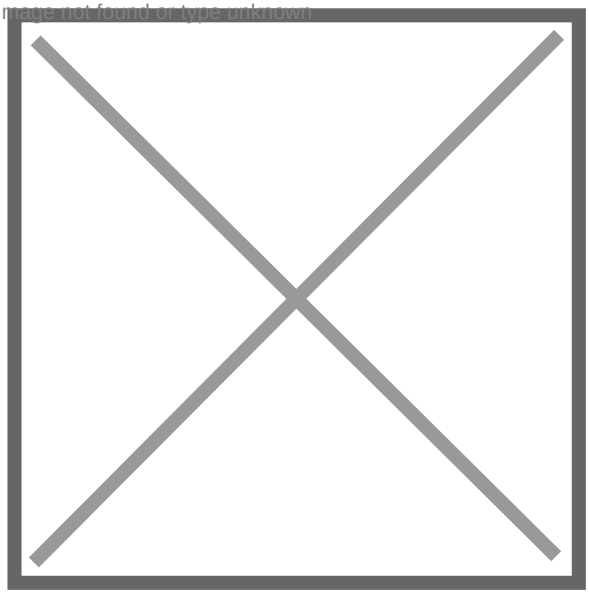

Accident accrobranche les recours??

Par **titange129**, le **22/07/2009** à **12:57**

Bonjour,

Le 1/07 j'ai eu un accident sur un parcours accrobranche qui m'a valu une triple fracture de la cheville avec hospitalisation puis immobilisation complète à domicile pendant 2 mois donc un arret de travail et une perte de salaire.
Lors de ce parcours un moniteur devait nous assister mais il a fait le parcours très rapidement et ne nous a pas attendu. N'ayant pas eu les explications nécéssaires à la descente de la tyrolienne je me suis donc mal réceptionnée à l'arrivée. Ce qui ne serait sans doute pas arrivé si j'avais eu les explications attendues.
Pourriez vous me dire si il existe un recours contre ce club d'accobranche et si oui comment dois-je procéder.

Merci infiniment pour votre aide.

Par **cess28**, le **05/10/2009** à **20:42**

Bonjour,

Il m'est arrivé la même chose le 27 aout. Triple fracture de la malleole, hospitalisation et 3 mois d'arrêt de travail prévu. L'assurance me dit que la demande d'indemnisation a peu de chance d'aboutir car ç'est leur parole contre la mienne. As-tu trouvé un argumentaire afin de prouvé ta bonne fois ?

J'espère que ta convalescence est terminée et qu'il s'agit pour toi que d'un mauvais souvenir.

Par **jumeauxmc**, le **11/01/2010** à **11:09**

Bonjour,
J'ai lu votre témoignage avec intérêt, je souhaiterais savoir si cela va mieux et quelles sont les démarches que vous avez effectuées. En ce qui me concerne mon fils agé de 12 ans est tombé de 8mètres lors d'un parcours accrobranche (à la tyrolienne) il était à cette hauteur sans aucun accompagnateur obligatoire. Nous avons porté plainte mais j'avoue que c'est très long nous n'avons aucune information. J'ai l'impression que ces nouveaux parcs bénéficient d'un vide juridique important, j'ai aussi l'impression que des accidents existent mais difficile de se mettre en contact...

Par **chichi3511**, le **26/01/2010** à **23:53**

Bonsoir,

J'ai également eu un accident d'accrobranche (à La Colmiane). La tyrolienne n'ayant pas freiné, je suis rentrée à pleine vitesse dans l'arbre. Sur le coup, seule une fracture du métatarse a été diagnostiquée. Cependant, petit à petit, des problèmes de dos se sont ajoutés. Les examens, réalisés près d'un an plus tard, ont mis en évidence une fracture de vertèbre qui a engendré notamment une usure de disque prématurée. Bref, plus de deux ans après l'accident, je souffre toujours et suis actuellement en arrêt de travail. Je n'ai que 26 ans et dois mettre ma passion de côté (la danse). Même ma profession (enseignement) est remise en cause par certains médecins.

Ne faites pas la même erreur que moi : effectuer un constat d'accident même si cela ne vous semble pas pertinent (pensant que la fracture allait très vite se consolider, je n'y ai pas pensé et à l'heure actuelle, je le regrette).

Où en êtes-vous de votre côté sur le plan de la consolidation? Sur le plan de la plainte?

Ce qui m'a fait le plus halluciné a été d'entendre les pompiers me dire qu'ils intervenaient fréquemment sur le parcours que j'ai effectué. Dans ce cas, pourquoi est-il encore ouvert?

Bon courage à tous

Claire

Par **chichi du 85**, le **03/03/2010** à **16:53**

Bonjour, moi j'ai 26 ans
Je viens de lire vos commentaires, et moi aussi il m'ait arrivé le meme genre d'accident sur un parcours d'accrobranche en vendée (moutiers les mauxfaits)le 30/08/09.
En ce qui me concerne, c'est le cable de vie qui a laché. Je suis donc tombé d'environ 9m au sol. Resultat de la chute: fémur et humérus de cassés et paralysie de la main. Aujourd'hui, après 6 mois d'arret de travail, je fini juste mon rétablissement dans un centre de rééducation

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

à l'hopital de cholet (49), maintenant je passe en kiné libéral car tout n'est pas revenu. Il me reste l'humérus a remettre car l'os ne se refabrique pas. Je vais très certainement me faire réopérer pour un greffe d'os. la main est opérationnelle et ma jambe aussi. Je vais devoir très certainement etre en arret en tout pour un ans ce qui est tres long.
En ce qui concerne cette affaire, j'ai donc porté plainte a la gendarmerie et l'enquete en a conclu que c'était la responsabilité du parc. Cependant apres 6 mois l'enquete est au tribunal des sables d'olonnes et je n'ai toujours aucune info. Meme les assurances ne bougent pas car aucune connaissance du dossier. Pour ma part, il faut que je soit très patient et en espérent que ca va se décanter un jour. Je n'ai toujours pas été expertisé a ce jour pour le calcul de tous les préjudices.
Ce matin, on vient de me signaler un autre accident pres de chez moi. Et je voudrais bien savoir si c'est sur le meme site!!!!!!! Si quelqu'un a tout hasard pouvais me le dire....
Je suis a votre diposition pour parler meme aux autres car en arret on a le temps....

Chichi de vendée

Par **izabeld**, le **28/03/2010** à **12:06**

Bonjour à tous,
je viens de lire vos messages et suis stupéfaite d'apprendre que tant d'accidents d'accrobranche existent et qu'il n'y ai aucun suivi ni aucune information a ce sujet.
j'ai moi-même subit les méfaits d'un accident de ce type. en effet ma mère était monitrice d'accrobranche et à fait une chute mortelle en avril 2007.
Nous sommes actuellement en procès mais les négociations sont très difficiles et à mes yeux l'enquète à été étouffée puisque suite au rendu du procès verbal, le procureur à classé le dossier sans suite! deux fautes cependant était commisent par le responsable du parc car le contrat de ma mère ne prenait effet que le lendemain de la chute, elle n'vait donc pas de contrat le jour de l'accident! un appel est fait au près du tribunal civil mais à ce jour cela va bientot faire trois ans et rien ne se passe.
en lisant vos témoignages, je me rend compte qu'il y a effectivement une black out sur les informations quant aux accidents et même une totale négligence de la part des responsables!!
je ne sias plus vraiment quoi faire à se sujet car les procédures sont vraiment longues! Or je suis encore édutiante et aucune aide ne m'a été accordée...

Par **chichi du 85**, le **30/03/2010** à **15:01**

bonjour izabeld
Je viens juste de lire ton commentaire, je suis désolé pour ta mère. Ce que je ne comprend pas dans cette histoire, il y a une quand meme une vie humaine de partie ? Les médias n'ont meme pas été au courant ? Ma pauvre ca doit etre dure d'affronter toutes seule cette épreuve et toutes ces procédures tres longues.
Pour ma part, je vais me battre jusqu'au bout meme si il faut de tres longues années de procédures
Tien moi au courant pour la suite
chichi du 85

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **chichi3511**, le **31/03/2010** à **10:46**

Bonjour,

Je suis aussi sincèrement désolée pour toi Izabeld.

De mon côté, je me bats pour prouver les séquelles physiques consécutives à l'accident mais ce n'est pas une mince affaire.

Sinon, savez-vous quelle est la date de prescription pour porter plainte contre un tel accident?

Merci par avance

Claire

Par **chichi du 85**, le **31/03/2010** à **11:12**

3 ans je crois

Par **izabeld**, le **08/04/2010** à **11:11**

Bonjour!! merci pour vos commentaires! je pensais pas que quelqu'un repondrais si vite!! en tout cas, sa me touche et jes suis vraiment contente de savoir que vous allez vous battre parceque moi c'est sur que je ne lacherais pas!! c'est trop facile pour eux de tout passé sous silence!!
pour repondre a la premiere question, non, les médias n'ont pas étaient informé meme s'il s'agissait d'une vie!! a part bien sur le journal local le lendemain!!! waw, quel poids!
bref, juste pour me repeter, vraiment un conseil, meme si c'est dur et vraiment long, il ne faut rien lacher avec eux!! ils ont toute la puissance qu'il nous manque et il ne faut pas oublier que c'est une grosse industrie touristique et beaucoup beaucoup d'argent en jeux pour eux!! c'est pour ca qu'il faut se battre, si on accepte de laisser passer sa, on acceptera tout!

bon courage a tous en tout cas, et merci pour vos commentaire!!

Par **chichi3511**, le **11/04/2010** à **11:07**

Bonjour,

J'ai suivi le conseil de ne rien lâcher. J'ai donc pris un rendez-vous avec un médecin expert de la cour d'Appel d'Angers qui va établir objectivement (et non pas subjectivement comme le font les assurances) les conséquences de cet accident d'accrobranche sur mon état physique

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

actuel. En outre, je pense qu'il m'orientera aussi sur un plan juridique.

Courage à tous

Claire

Par **laurent**, le **13/04/2010** à **11:54**

chichi3511 il mai arriver parrielle avec 14 vertebres qasser

Par **laurent**, le **13/04/2010** à **11:54**

chichi3511 il mai arriver parrielle avec 14 vertebres qasser

Par **chichi3511**, le **13/04/2010** à **12:18**

Et comment vas-tu aujourd'hui?

As-tu porté plainte contre le parc? De quel parc s'agit-il? (si nous sommes plusieurs à nous être blessés dans le même parc, il y a peut-être quelque chose à faire).

Quelles ont été les conséquences? Indemnisations financières?

Merci pour tes réponses

Claire

Par **chichi du 85**, le **13/04/2010** à **16:12**

boujour a tous,
Désolé de répondre assez tardivement, je viens de m'apercevoir qu il y a un Laurent qui est sur ce forum. Encore un de plus quelle poisse!!!!!
Moi mon dossier est arrivé sur le bureau du proc de la rép des sables d'olonnes, j'attend et j'attend toujours.
Je voudrais bien savoir moi aussi ou votre accident vous s'est-il arrivé ?

bon courage a tous en attendant votre réponse

chichi du 85

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **chichi du 85**, le **13/04/2010** à **16:24**

Et j'oubliais,
Ce matin j'ai été voir mon chirurgien, et la radio de mon bras ne s'est toujours pas améliorée depuis maintenant presque 8 mois . Je repasse donc sur le billard le 10 mai prochain. le moral commence a etre au plus bas.

Chichi du 85

Par **chichi3511**, le **13/04/2010** à **19:25**

Pour moi, c'était à l'accrobranche de la Colmiane, à Valdeblore (près de Nice).

Par **chichi du 85**, le **13/04/2010** à **22:17**

ca le don de m'enerver de voir tout ces accidents!!!!!
je pensais créer un forum pour avoir des témoignages d'accidentés d accrobranches !!! qu'en pensez vous ?

chichi du 85

Par **laurent**, le **05/05/2010** à **19:54**

Bonjours je me présente , je m'appelle Laurent j'ai été moi aussi victime d'un accident d'accrobranche le 22 juillet 2009 à St jean de monts à la parée de jésus (Arbre et aventures) . Après une chute de 12 mètre (environ) , les sécurité ont lachers avec en prime 5 côtes de fêlé , 14 vertebres puis un décollement de poumon... Donc bien-sûr j'ai porté plainte et depuis je suis toujours en arrêt . A ce jour le 5 mai 2010 , résultat du tribunal " affaire classé "

PERTE DE REVENUE, PREJUDICE MORAL, COMMENT PUIS-JE FAIRE ??

Merci de répondre à lolo.mag14@orange.fr
Je suis du Maine-et-loire (49) Près de Cholet .

Par **Laurent**, le **06/06/2010** à **20:05**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

L'assurance advairse ne prend pas en cause , soit disant que le parc n'est pas en cause et que ceci viendrais du constructeur . Donc je n'ai aucun recours .

(Parc d'accrobranche de de saint jean de mont)

Je rappel que j'ai été accidenté d'une chute de 12 mètres (environ) au parcours " Noir extreme "

Laurent . merci de me répondre , quelques conseils me serait utiles et la Bienvenue ...

Par **cloclo7**, le **07/06/2010** à **14:38**

Bonjour

avez-vous fait appel à un avocat ?

La position de la compagnie d'assurance du parc est particulièrement légère en effet, dans la mesure où vous n'avez pas de rôle actif sur les dispositifs de sécurité il me semble que l'organisateur a une obligation de résultat.

Je reste à votre dispositions

Par **judgedred**, le **20/07/2010** à **16:09**

Bonjour,

Un peu consterné tout de même...
Vous allez faire de l'accrobranche. Vous vous gauffrez, comme une fiante tombe de son oiseau (j'espère que vous allez mieux, cela étant, même si votre message est consternant)...Et qu'est-ce qui vous passe par la tête ?

- "Ah, j'ai perdu au niveau de ma souplesse, faut que je reprenne le sport" ?
=> Non

- "Je me suis pris pour tarzan pour en mettre plein la vue à Nathalie, ma chérie" ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

=> Non

- "Je ferai mieux la prochaine fois" ?
=> Non

Tout ce que vous trouver à dire, cest "Je vais gratter 400 EUR, parce que je suis pas capable de me prendre en main"...

Reprenez-vous, soyez acteur de votre vie et vous verrez, votre estime de vous même reviendra.

Bien entendu, ce message ne concerne pas les victimes de matos défectueux ou là bien entendu, la responsabilité de celui qui vous reçoit est centrale. Comprenons-nous bien :

- Allez vous invoquer la responsabilité civile du club de rugby parce que l'entraineur n'a pas su vous expliquer comment chuter lors d'un placage ?

- Allez-vous faire un procés à vos parents parce qu'il ne vous ont pas permis de comprendre cela ?

Bon courage !

Par **chichi du 85**, le **21/07/2010** à **10:22**

tu veux en venir ou dans tout cela judgedred ?

Par **scureil**, le **14/08/2010** à **21:56**

Bonsoir, je suis responsable technique d'un parc d'aventures. Izabeld, permet moi de te présenter mes condoléances pour ta maman. Peux tu me donner un peu plus de renseignements sur les circonstances de l'accident ? Pour les autres, si je peut êtred'un quelconque secours n'hésitez pas à me solliciter. Apparement il y 'a des brebis galeuses dans toutes les professions.

Par **chichi du 85**, le **15/08/2010** à **15:24**

tu bosses ou scureil ?

Par **jumeauxmc**, le **15/08/2010** à **18:52**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour,

Suite à mon premier message, cela fait bientôt un an que l'accident de mon fils a eu lieu, heureusement il va bien aujourd'hui mais la consolidation n'est pas encore confirmée. Nous avons eu beaucoup de chance après une chute de 8 mètres, je rappelle qu'il a eu luxation et fracture de la cheville = poignet fracturé et autres blessures (hospitalisation de 5 jours) Je suis étonnée de n'avoir aucune nouvelle du procureur. Je me rend compte que nous ne sommes pas seuls à connaitre cette terrible épreuve. Dans notre cas précis le parc a fonctionné tout à fait normalement alors que les pompiers étaient sur place, les gens faisaient de la tyrolienne juste au dessus de mon fils et qu'à aucun moment le parcours concerné par son accident n'a été arrêté, les policiers ne se sont pas déplacés non plus; il faut croire qu'à 12 ans une chute dans un parc n'intéresse personne sauf les journalistes... Jusquà quand les enfants d une taille de + d'1 mètre 40 auront-ils le droit de monter à 10 mètres de haut sans que personne ne controle le système d'attache? J'ai appris au cours de l'enquête que juridiquement à partir du parcours 5 les parcours étaient en autonomie JE NE COMPRENDS PAS sur les pub il est indiqué "faites de l'accrobranche en toute sécurité "pas en toute autonomie. Je redoute que comme vous l'affaire soit classée à quand une jurisprudence ?? Je comprends et partage vos douleurs à tous, et j'espère que dans vos divers cas cela va mieux.

Par **scureil**, le **15/08/2010** à **18:53**

Bonsoir chichi, pour des raisons de discrétion vis à vis de mon employeur, tu ne sauras pas ou je travail. Par contre et après lecture des différents messages chaque fois que le matériel est mis en cause vous êtes en droit de porter plainte et celle-ci doit aboutir. C'est un peu comme si votre concessionaire vous vendait une voiture défectueuse ou que le pont sur lequel vous circuler s'éffondrait car mal entretenue. Je developerais un peu plus tard

Par **chichi du 85**, le **16/08/2010** à **18:54**

re scureil,
Je voulais savoir, comme tu travailles en sécu sur un parc accrobranches, comment sont fait les controles des installastions en général ? c'est du visuelle ? vous grimpez pour controler ou vous faites ca visuellement au sol ?
Et combien faut t'il de serres-cable a chaques tronc d'arbre pour maintenir la ligne de vie ?
merci
chichi

Par **samyjoe1**, le **24/08/2010** à **17:16**

Bonjour à tous,
Je tiens à donner quelques précisions sur les parcs aventures (je gère un parc et j'ai déjà construit deux parcs).
Tout d'abord, il faut savoir que c'est une activité surveillée et non encadrée. En effet, les

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

seules personnes qui peuvent encadrer, ce sont les brevets d'états ou les guides de haute montagne....
De ce fait, quand vous allez dans un parc aventure (activité surveillée), le personnel doit avoir un diplôme spécifique... Cela s'appel un Certificat de Qualification professionnel d'Opérateur de parc acrobatique en hauteur (CQP OPAH) qui doit être affiché à l'entré du parc si c'est fait correctement. Cette formation permet d'apprendre à l'opérateur à vous descendre en tout sécurité d'un arbre dans toutes les positions possible... Et aussi, à connaître les obligations d'un opérateur...
Normalement, dans un parcours digne de ce nom, vous êtes censés avoir fait un briefing et un parcours d'essai (a moins de 3m du sol) avec un opérateur qui surveille avant de partir dans n'importe quelle parcours... **Et seulement après vous pouvez partir dans les parcours.**
Si vous partez dans les parcours et que vous vous blessez.... Si le parc vous a fait un briefing et un practice digne de ce nom, sa responsabilité ne peut pas être engagée. Si il ne l'a pas fait, c'est sa faute.

Par **samyjoe1**, le **24/08/2010** à **18:06**

Suite de mon précédent message.
La responsabilité du parc peut être engagée si il y a rupture d'un câble, rupture d'un élément de sécurité, usure anormal du matériel, défault de surveillance. Ou que le parc ne vous forme pas avant que vous ne partiez dans les parcours...
Votre responsabilité est engagé si vous pratiquants vous n'écoutez pas les consignes ou que vous ne les respectez pas. La plupart des accidents sont dues à des négligences venant du pratiquant (j'estime à 60%, mais c'est un avis personnel). J'ai eu plusieurs personnes sur mon parc qui sont venus en nous disant qu'ils avaient fait des via ferrata, plein de parcours aventures Et qui pourtant se décrochaient toutes les trois secondes dans les parcours (même à 15m du sol).
Malheureusement, c'est comme dans toutes les professions, il y a des personnes qui font n'importe quoi.
Un conseil, avant de pratiquer cette activité, je vous suggère de regarder les papiers affichés. Normalement vous devez avoir les diplômes des opérateurs, les certificats de contrôle (contrôle phytosanitaire et contrôle de sécurité), ainsi qu'un règlement intérieur.
Il faut aussi voir combien il y a d'opérateur sur le parc. Cette année ont a engagé quelqu'un qui travaillait dans un parc l'année d'avant et qui s'occupait de cinq poste à elle toute seule (équipement, briefing, practice, surveillance et sauvetage) alors que dans notre parc les gros jours, on est 6.

Par **jumeauxmc**, le **24/08/2010** à **18:26**

bonjour samyjoe1,
Merci pour vos informations mais dans mon cas expliqué auparavant, mon fils a bien fait le parcours test à 1 m du sol (très simple puisqu'à portée d'enfants de 3 ans), en revanche à aucun moment il a testé l'utilisation de la poulie pour la tyrolienne, dans ce cas que se passe t-il ? Comment peut on être sûr qu'un enfant de moins d'1m40 a bien compris les consignes uniquement par la vue ? Qu'en pensez vous en tant que gérant ? D'autre part l'autonomie et

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

la sécurité vont ils de paire ? Il me semble que c'est contractuel on paie une entrée pour acceder à un site sécurisé mais je trouve la notion de sécurité bien vague.
Merci pour votre réponse

Par **jumeauxmc**, le **24/08/2010** à **18:34**

Pouvez vous nous indiquer les règles d'accueil combien de diplômés sur le site pour combien de personnes ?

Par **samyjoe1**, le **24/08/2010** à **18:59**

En plus, il faut voir si les opérateurs sont bien équipés pour venir vous sauvez. Si ils se pointent avec une échelle pour vous faire descendre, je met grandement en doute le sérieux du gestionnaire... Par-ce que descendre une échelle alors que l'on est pas rassuré ou fatigué, ce n'est pas ce qu'il y a de mieux....
J'ai vu dans un message plus haut, quelqu'un qui demandait combien il fallait de serre câble???
Pour répondre à cette question... Je dirais que le nombre de serre câble ne fait pas tout, il y a aussi comment on les utilise. Normalement, il faut 4 serres câbles par accroches (ou côté), il doivent être espacés de 1.5 à 2 fois leurs largeurs et ils doivent être à la norme CE (pas forcément marqué dessus, mais l'exploitant du parc est censé avoir le certificat de conformité). ça c'est pour les parcs à la dernière norme. Il doit être équipé de câble non gainés... (norme non rétroactive)
Une dernière chose avant de conclure mon long monologue...
Si vous êtes déjà blessé (cheville fragile, épaule abimé ou genoux en mauvais état) ne vous étonnez pas si vous aggravez votre état. les trois blessés que j'ai eu cette saison avaient tous des gros problèmes avant (2 luxations d'épaule et un genoux). Ils se sont remis l'épaule eux-même... Je vous rappel que le parc aventure est un sport à risque et que vous devez faire attention à ce que vous faites.... Et concernant les parcs qui font n'importe quoi, je n'ai malheureusement pas la possibilité de changer les choses, je peux seulement vous mettre en garde...

Par **chichi du 85**, le **24/08/2010** à **22:38**

il est 22h40 quand je vois les messages. samyjoe a bien raison. moi j'étais le pigeon de mon groupe avant de commencer a 1 m du sol et tt c'est tres bien passé. comme dirais cette pesonne avant moi, t a t'il une différence entre sécu et application? avant que je tombe je pensais pas du tout à ca . pour moi il y a un reel probleme dans les sécu mais tout le monde s'en branle. Encore aujourd'hui 5 blessés sur une tirolienne en isere alors que la plupart etait embauchés sur le parc moi je dis bravo. alors que vous dites qu'ils sont formés? formé a quoi ? pour ma part je vais tout faire pour faire fermer le parc ou je suis tomber meme s'il faut des annees.
que pensez vous de mon propos ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **chichi du 85**, le **24/08/2010** à **22:50**

?????????????? grace a vous je vais meme pas dormir merci

Par **atchoums**, le **24/08/2010** à **23:58**

Quel horreur!!!
Je travaille dans les parcs depuis 8 ans maintenant et le peu d'accident vu son bien a cause d'erreur humaine. Deja vous ne parlez pas d'accrobranche mais de parcours forestier en hauteur, cherchez la difference (wikipedia).
Ensuite il faut arreter de se faire assister, etre en autonomie dans ces parcs fait partie de l'activite, le personnel est la pour vous conseiller aider en aucun cas pour vous fliquer, c'est un parc de loisir. Meme si j'ai deja virer des personnes dangereuses pour elle meme ou les autres. Les consignes sont simples apres il reste l'etourderie et la connerie humaine a vous de choisir.
Quand au petit de 8 ans qui est tombe c'ezt scandeleux qu'aucun adulte ne soit la pour l'accompagner. Pour notre part comme dans beaucoup de parc un adulte majeur doit accompagner l'ado ou enfant en l'air et en est responsable. Au moindre souci ou doute il est charge de nous prevenir pour qu'on intervienne. Resultat 4 entorses en 8 ans et tous les clients conserne ont reconnu que c'etait un non respect des consignes de leur part.
Il y a des parcours mal geres certes, mais Surtout des personnes qui ne veulent pas ecouter toute les consignes donnes au depart.
Pour l'accident de st nizier j'attend de savoir quel a ete le probleme. Materiel, personne,...??
Mais il es certain que les operateurs n'etait pas des plus serieux la bas.
Bon retablissement a tous

Par **manuacro**, le **25/08/2010** à **14:55**

bonjour,

Je vien de lire les commentaire et vraiment désoler pour les blésser.
Je suis gérant d'un parc accrobranche depuis 7 ans et en 7 ans 2 accident minime 1entorse et 1 doit de casser. N'oublions que les parc accrobranche sont des parcour réaliser en autonomie du matériel epi vérifier chaque jours ainssi qu'une formation au sol avant de monter sont obligatoire, chaque parcours doit etre controler a chaque ouverture du parc et doit répondre a la norme afnor, tout cela est mise en place pour éviter tout accident, mais comme dans toute les activiter nous trouvons des réfractaire aux normes de sécuritée mise en place pour la sécuriter des clients.
Des parcours en ligne de vie continue doivent etre systématiquement proposer aux enfants de moins de 9 ans non accompagner par un adulte.

Les parc doivent metre a votre disposition des opérateurs qualifier cqp opah pour les intervention en hauteur.
Pour les personnes victime d'une erreur de fonctionnement (rupture de ligne de vie, ou du matériel mise a votre disposition) le parc est directemant responsable.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Pour les autres si une erreur humaine et la cause de votre accident cela aurai pu vous arriver en jouant au foot ou dans n'importe quel autre activité!! nous ne pouvons pas prévoir la fragilitée de nos clients ou le non repect des règles de sécuritée mise a votre disposition.
Pour finir des enquètes doivent avoir lieu après chaque accident grave(chute) il est facile de porter un jugement mais laisser faire les experts il connaissent surment mieu que vous les responsabilitées de chaque partie surtout pour la personne qui dit de vouloir faire fermer le parc par tout les moyens si un accident vous arrive sur l'autoroute vous pourez toujours essayer de le faire fermer surtout si vous rouliez a 150.
Bon rétablissement aux blesser.

Manu

Par **jumeauxmc**, le **26/08/2010** à **11:46**

Bonjour,
Je suis bien contente de voir quelques réactions, aux différents gérants de forums en ce qui me concerne je ne cherche pas du tout à faire fermer vos parcs, en revanche j'attire votre attention sur le fait que dans vos tracts publicitaire vous présentez vos sites comme des lieux sécurisés avec des photos d'enfants qui font de l'accrobranche, "l'accrobranche en toute sécurité, une activité encadrée", je trouve que c'est une publicité mensongère . Après lecture du prospectus et tant que maman j'ai eu confiance dans ce parc et suite à l' accident j'ai découvert que les parcours étaient en libre-service 3 surveillants au sol pour 9 parcours et oui c'est bien peu quand on voit le nombre d'enfants et d'adultes qui évoluent dans les arbres.Je tiens seulement à dire que j'étais dans le parc sur les parcours avec mes 2 enfants lors de l'accident. Je pense que ces parcs sont dans l'air du temps très à la mode mais on oublie surement que les risques sont très importants et qu'une toute petite faute d'inattention peut avoir des conséquences très graves. Les enfants ont du mal à estimer leurs limites ils ont vraiment besoin d'être très encadrés et ono pas en autonomie complète à 8 mètres de haut.J'espère que les choses vont bouger et que la législation concernant ces parcs va évoluer, car je suis sincèrement convaincue que certains parcs se contentent du minimum légal, on a pas tous la même conscience professionnelle. Je suis contente que certains d'entre vous soient ouverts à la discussion. Il faut savoir se remettre en question consommateurs comme gérants .

Par **manuacro**, le **26/08/2010** à **14:26**

jumeauxmc,

Avez vous suivi une formation breafing au départ de votre activité?
Vous a t'on stipuler que vous aliez progresser sur des parcours en autonomie sous votre responsabiliter car c'est le fonctionnement des parc acrobranche.
Pour ma par sur mon sîte c'est un adulte par enfant de moin de 9 ans.
Les opérateurs ne sont pas la pour flicer, il vous surveille, vienne dépanner quand il i a besoin vous font suivre une formation obligatoire.
Pour ma part je voi des personnes tout les jours qui refuse de metre leur enfant sur les ligne de vie en continue a eux de prendre la responsabiliter si il désire que leur enfants monte sur

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

des parcours avec manipulation avec les joie comme les problèmes si il i en a.
Désoler pour votre enfant qui a chuter et un bon rétablissement a lui.
Quel age avait vos enfants, étiez vous la seule en l'air avec eux?

Cordialement.

Manu

Par **jumeauxmc**, le **26/08/2010** à **17:40**

Oui nous avons eu une démonstration de 3 mn en entrant dans le parc, sur l'utilisation des 2 mousquetons et de l'accrochage pour le saut de tarzan mais en ce qui concerne la poulie pour la tyrolienne à aucun moment le parc s'assure que les enfants ont compris ou savent utiliser cette poulie sur le parcours final. D'autre part j'étais oui avec mes 2 enfants 10 et 12 ans. Aucune information sur l'accompagnement des enfants n'a été donnée, en tant qu'adulte responsable j'ai toujours été à leur côté, ils n'ont d ailleurs pas fait les parcours difficiles . Par ailleurs aucun gérant n'a répondu à ma question combien faut-il de personnel pour encadrer combien de personne je ne sais pas si ma question est claire ? Au commissariat on m'a répondu que c'était très vague puisqu'on parlait de surveillance "à porter de voix et non à porté de vue " et bien si c'est vrai il peut y avoir bien peu de surveillant sur un site !! Je trouvez simpliste de réduire la responsabilité d'un parc en disant il a fait un breafing de 5 mn, il n'est pas responsable encore faut-il savoir le contenu du breafing. Aujourd'hui mon fils va bien on attend la consolidation mais je suis amère car j'ai l'impression que le tissus économique d'engendre un parc est plus important que la sécurité

Par **scureil**, le **26/08/2010** à **21:53**

jumeauxmc, il existe deux normes pour les Parcours Accrobatiques en Hauteur. La premiére porte sur les éxigences de construction, la seconde sur les éxigences d'exploitation (et donc d'encadrement.) Celle-ci précise les éxigences de surveillance et le nombre d'opérateurs de parcours ("moniteurs"), à savoir:
-Il ya trois niveaux de surveillance:
#niveau 1: pour les enfants de moins de 6ans, l'opérateur peut intervenir physiquement
#niveau 2: l' opérateur peut voir distinctement le pratiquant et intervenir verbalement * sur les 5 premiers ateliers utilisés par le pratiquant,
* dans le cas d'apprentissage d'une nouvelle technique
* sur la totalité du parcours pour les 6-8 ans

#niveau 3 après les 5 premiers ateliers pour tous les pratiquants de plus de 8 ans, l'opérateur est en mesure de communiquer verbalement avec les pratiquants et de leur fournir une assistance appropriée.

En fonction de l'aménagement du parc, des parcours, le nombre d'opérateurs peut varier d'un parc à l'autre en respectant ces mêmes règles.

Pour en revenir au problème de l'utilisation de la poulie pour la tyrolienne et la

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

compréhension. Avant son départ sur le parcours, le pratiquant doit avoir la mise en place de son matériel vérifier par un opérateur de parcours. Il s'en suit en général (et j'espère toujours) un C.U.M.E.D.S. = Consignes d'Utilisation du Matériel et Explication de Debut de Séance.
Lors de ce briefing, l'opérateur doit vous donné plusieurs informations:
-le type de pratique: en AUTONOMIE
-présentation du matériel et son utilisation
-explication des consignes de sécurité
-explication de la signalétique
S'en suit une mise en application par les pratiquants sur un parcours test.
Si le pratiquant réussi, il peut accéder au parcours avec un niveau de surveillance 2 pour les 5 premiers ateliers.
Si une nouvelle technique d'assurage apparait en cours de parcours un nouveau CUMEDS est obligatoire.
Il ya des exigences spécifiques pour les centres de vacances et le public scolaires.
En espérant avoir répondu à votre question.

Par **LIBELLULE A REPARER**, le **26/08/2010** à **23:29**

Cela fait 10 ans que je fais des parcours dits et, cet été, mes métatarses ont explose a l'arrivée d'un parcours + une entorse A chaque cheville! Je suis furieuse! Les tapis d'amortissement étaient-ils uses? J'ai failli m'évanouir A cause de la douleur et maintenant, je ne sais pas comment aller chercher mes enfants à l'Ecole, ni comment faire les courses! Le patron n'était pas sur le site, j'ai dû attendre 2 heures pour qu'il vienne signer le constat d'accident.
Je crois qu'il faut bien expliquer les risques de la vitesse sur les tyroliennes en début de parcours et remettre un instrument pour freiner car cela échauffe trop les mains de freiner avec! Si je l'avais su, j'aurais beaucoup plus ralenti ma course! Je n'avais jamais entendu parler de tous ces risques de fractures avant et j'ai l'impression d'être le dindon de la farce avec toute ma souffrance immobile.

Par **jumeauxmc**, le **27/08/2010** à **10:44**

Bonjour scureil,
"Si une nouvelle technique d'assurage apparait en cours de parcours un nouveau CUMEDS est obligatoire. "
Dans mon cas précis elle n'a pas eu lieu !!!! merci pour votre réponse précise. Qu'en penser? Libellule moi non plus il n'y avait pas de gérant dans le parc puisqu'il était en vacances. Combien de personnes lisent le reglement intérieur spontanément avant d'entrer dans un parc d'attraction?? Combien de parcs le proposent? En discutant j'ai appris que certains parcs faisaient signer une décharge de responsabilité en cas d'accident. Interpellez les gens aux danger de cette activité, quand on vient dans ce genre d'endroit on ne pense pas assez aux accidents on vient pour passer un bon moment, l'année dernière j'ai vécu un cauchemar sous mes yeux.
Scureil le niveau 3 me choque - 8 ans - 8 à 10 m de haut - Un moniteur en mesure de communique c'est à dire " à porté de voix " et non à porter de vue. Alors là il y a un gros gros problème de sécurite . Il est peut-être préférable que nos enfants y aillent par le biais d'un

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

centre aéré ils seront peut être mieux encadrés. Le fait que les parents soient sur place ne doit pas décharger le parc de sa responsabilité de sécurité.
Je sais que vous allez me répondre "on ne peut pas mettre un moniteur derrière chaque enfant" mais quand même avec des normes pareilles mon enfants ne sera pas le dernier à tomber .
En tout cas en répondant sur ce forum vous êtes déjà alertés par ce que j'en pense.
Merci pour toutes vos infos et courage à tous ceux ont connu mon parcours, laissez des traces écrites c'est important de savoir que d'autres partagent ces mêmes difficultés.

Par **titch**, le **27/08/2010** à **11:58**

j'interviens ici en tant que constructeur de parc (et non gérant).
IL est trés malheureux de savoir que des accidents (parfois meme trés grave) puissent arrivé sur des parcs...
je suis surpris d'avoir lu qu'un cable est put cassé, meme mis en tension et, avec le poids d'une personne on est trés trés loin des 12 tonnes que peut supporter celui-ci ! et meme les amarrages n'ont aucune raison de céder !
En tant que constructeur, j'ai un cahier de charges énormes de normes a respecter et celles-ci sont validés par l'expertise professionnelle d'un bureau de controle à la fin de chantier puis surveillé réguliérement dans le temps !
Par contre, l'activité elle meme peux présenter des dangers tout comme le cayoning, la via ferrata et autre activitées.
la plupart des parcs font signer une décharge de "responsabilité" et explique aux gens les instructions de sécurité,,, et les personnes travaillant dans le parc on tous un diplome qui je le précise n'est en aucun cas une formation d'accompagnateur! ils sont là, pour faire un bilan obligatoire des parcours tout les matins, pour veiller a la fluidité sur les itineraires, pour donner quelques conseils sur les ateliers, pour vous aider et intervenir en cas de stop ou si vous voulez descendre, et pour éventuelement vous repreciser comment bien s'attacher et respecter les attaches dont chaque participant est responsable...
j'ai eu part de plusieurs accidents, mais tous ont été occasionnés par une MAUVAISE UTILISATION DES MOUSQUETONS OU D'IMPRUDENCE SUR LES ATELIERS et,,,
je defendrais tout comme vous, LES ACCIDENTS QUI ARRIVENT AU DELA DE CELA

Par **chichi du 85**, le **27/08/2010** à **16:33**

tich
je suis tres heureux de voir ton commentaire car tu parlais de moi, c'est la premiere fois que quelqu'un parle de mon cas et j'ai fais expres de parler de mot"cassé" ,en realité ce qu'il est arrivé dans mons cas c'est que la ligne de vie a coulissée dans las serres cables et a force de passage celle ci a cedée. me connaissant un peut bricoleur j'ai tt de suite compris que c'était pas serré juste pas uné clé a pipe donc je me suis renseigné et la gendarmerie.Elle m'a dit qu'il fallait au moins une clé chok. Meme si c'est une clé chok comment ce cable a t'il pu coulisser ? Plus haut j'ai pausé la question : combien faut il de serres cables ? on m'a repondu en voyant les messages :4 . Moi il y en avait que deux de chaque coté (photos a l'appui). es normal ou c'etait les normes encore d'il y a 10 ans? Aujourd'hui j'ai pris un avocat car mes blessures a long therme vont encore se sentir et ca commence a m'enerver. TICH si

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

tu vois se commentaire peux tu me repondre sur les normes que je viens de faire le defaut? Alpes contol ca te dis quelque chose? en l'occurence ceux qui normalise le parc en question ....
merci te ta rePonse
chichi du 85

Par **atchoums**, le **28/08/2010** à **09:15**

Il y a 10 ans 2 serre câble était peut être suffisant je ne suis pas sur. Il y a 8 ans c'était 3 comme tu peux le voir les normes changent. Quoiquil arrive 2 serre câble sont suffisant si ils sont bien mis et bien serre. Lorsque l'on crée de nouveau atelier et qu'on les test on en met 2 avant den ajouter 2 autres et même sur les tyroliennes aucun soucis avec 2 rien ne bouge.

Par **manuacro**, le **29/08/2010** à **13:53**

effectivement 2 serre cable ne correspnde en aucun cas aux normes européennes (NF EN 15567-1)a taper sur votre moteur de recherche.
Il doit i avoir systématiquement 4 serre cable au début comme a la fin de chaque ligne de vie comme tyrolienne avec 1 tour mort de cable autour de l'arbres pour éviter toute tention sur ceux ci.
En 7 ans de gestion aucun de mes (5000) serre cable mis en place n'a eu un soucis de désserage dans votre cas il est clair que le parc sur lequel votre accident a eu lieu n'étai pas des plus consencieux 2 serre cable ne pouvant pas etre valider par le bureaux de controle charger d'inspecter les instalation annuellement tout comme l'on doit valider les arbres sur lequel les ateliers sont installer par l'onf.
Ces contrôle doivent etre afficher a l'entrée du parc tout comme les dîplomes des personnels encadrants,ainssi que le réglement intérieur et les normes de sécurité.
Si vous ne voyez pas ces documents obligatoires posez vous des questions sur le sérieux du parc.

Par **opah**, le **16/11/2010** à **08:23**

j ai lu dans un post "alp sup controle"...c est a mon sens l un des bureau de controle des plus sérieux ils sont spécialistes du genre ainsi que des remontés mecaniques etc. vous leurs faites confiance dans un télécabine ou il y a plus de risque ... ils vérifient le parc ou je travaille et sont très consciencieux! mais il faut savoir que chaque parc a une obligation de controle une fois par an et apres chaque modification. si une modification a eté effectuer sans controle cela n engage plus la responsabilité du bureau mais celle du parc! bon retablissement aux blessés et je vous souhaite gain de cause dans vos demarches, si c est justifié...cordialement

Par **dupuisphilippe**, le **03/02/2011** à **10:34**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Etant en vacances a proximité d'un parc de loisirs, je décide de m'y rendre en compagnie de mon épouse et de mon fils. De nombreuses activités sont proposées : Skatepark, téléskis nautique, roller, snowboard, devalkart, luge sur rail, paint ball, tyrolienne géante etc. …
La matinée se passe bien. L'après-midi vers 14h00, je décide d'aller essayer cette fameuse tyrolienne ; la plus grande d'Europe 1200 mètres de long, passage au dessus d'un lac à 200 mètre de haut, 110 km/h de vitesse maxi.
J'effectue une première descente avec mon fils Yohan qui se passe bien. Tellement bien que je décide de recommencer immédiatement mais ce coup-ci avec les enfants de mon voisin que j'ai rencontrer sur place.
Ont se jette dans le vide. Arrivés presqu'au dessus du lac après avoir parcouru environ 400 m de câble, nous sommes stoppés très brutalement, je me trouve à 60 mètre de haut, ma vitesse a ce moment la est évaluée a 110 km/h, nous heurtons très violement les câbles a plusieurs reprises, en levant la tête je m'aperçois qu'ont vient de heurter de plein fouet le chariot de retour qui doit se trouver a ce moment la de l'autre coté a l'opposé de nous. Ont est secoué comme un « yoyo » pendant un très long moment, ont pensent qu'inévitablement, tôt ou tard, la chute nous sera fatal a tous les 3. Vu la longueur du câble, l'onde de choc nous reviens en pleine figure plusieurs fois. Ont regarde le matériel : les longes, les mousquetons, les baudriers ça a l'air de tenir, ont attend que ça se stabilise. Le chariot qui nous raccroche sur le câble s'est complètement déformé sous la violence du choc, il saute sur le câble mais tient le coup, ont attend …
Puis ça s'arrête enfin. Quelque secondes plus tard, le chariot qu'ont a heurter coulisse sur le câble et vient nous récupérer. Il nous remonte très rapidement sur l'aire de départ. La les enfants sont décrochés et mis en sécurité. Moi, je suis incapable de me lever. Je ressent de violentes douleurs dans le bas du dos et je ne sent plus ma jambe droite. Il me traine jusqu'en haut pour me sécurisé sur la plateforme. Les employés veulent que je me lèvent mais je n'y arrive pas, j'ai des fourmis dans la jambe droite et je suis un peux KO.
Ils m'enlèvent mon baudriers et décident d'appeler les pompiers sous l'insistance de mon épouse. Malgré tout, ils me relèvent et me charge dans un fauteuil roulant ainsi que les enfants qui présente eux aussi quelques blessures ; ils nous évacuent rapidement a l'infirmerie (sans personnel qualifié) à l'abri du public nombreux.
Les pompiers avec deux ambulances nous transporterons aux urgences de l'hôpital
Au final, je présente une grosse entorse de la cheville droite, une très grosse contusion au niveau du dos (a surveiller) et de multiples contusions sur tous le corps suite a l'arrêt brutal dans le baudrier et des chocs successif dans les câbles de la tyrolienne.
De mon côté, après un arrêt de travail de 73 jours, je n'ai toujours pas pu reprendre mon métier de sapeur-pompier professionnel dans des conditions normale car j'ai aujourd'hui une restriction médicale.
En effet, je ne peux plus porter de charges lourde et j'ai du mal à rester debout plus de 30 minutes.
Cela me gêne également dans la vie quotidienne.
J'ai depuis l'accident toujours mal au dos, il a fallu que je retourne aux urgences pour recevoir des piqures car je me bloque régulièrement.
Je prends un traitement pour calmer les douleurs.
Dernièrement, le spécialiste qui me suit s'est aperçu que j'avais une rupture des ligaments sacro-iliaque surement dû aux chocs dans les câbles.
J'ai dû subir une infiltration radioguidée (sous scanner) afin de me calmer car j'avais de violente douleurs dans les jambes.
Mon état de santé et donc loin d'être consolidé.
Coté loisirs, j'ai bien sûr été dans l'obligation d'arrêter mes activités sportive de type VTT, via-ferrata, randonnée en montagne, ski.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Depuis le dépot de plainte en juillet 2010, pas de nouvelle, le parc n'a meme pas fait suivre les papiers, je crois que dans des affaires pareil il ne faut pas etre pressé, il y va de la réputation des parc !!!!
Je vais maintenant chercher un avocat specialisé dans les domages corporel et attaquer le parc pour demander des domages et interets.

Il faut communiquer sur tous ces accidents, se faire passer les infos

Courage a tous

Par **nat**, le **30/09/2011** à **03:51**

Bonjour à tous,
je suis monitrice accrobranches et je suis effarée par ce que je lis. Tous ces accidents ne devraient pas arriver. Si une personne se décroche et tombe, à la limite, je peux comprendre (en 9 ans je n'ai vu tomber personne). Mais des lignes de vie qui cassent, des chevilles cassées par manque d'explications, ou ce genre-là, je n'en reviens pas !
J'espère que les responsables de ces différents parcs seront mis devant leurs responsabilités et qu'ils seront punis ou interdits d'exercer ce métier que j'adore. Quand un parc est monté, vérifié et exploité par des vrais "accro de l'acro" les participants passent une excellente journée et, à par quelques rares petits bobos (qui se soignent avec un simple sparadrap) rien de négatif à signaler !
Bon courage à tous.

Par **kirik**, le **03/12/2011** à **18:05**

Bonjour

A mon tour donc de raconter mon accident d'accrobranche. Nous arrivons sur place et la personne qui se trouve à l'accueil nous explique, parcours d'initiation à l'appui et même si nous avions déjà plusieurs fois fait de l'accrobranche dans des parcs de la région. Après nous avoir expliqué le fonctionnement (poulie, ligne de vie...) il nous laisse en nous précisant donc qu'il y a un code couleur selon la difficulté du parcours, de jaune à noir. Nous faisons sans soucis les parcours jaune et vert, puis suivons les panneaux vers les parcours bleu et rouge. Nous passons devant le panneau "parcours panoramique", un parcours "blanc". Nous avions vu depuis la route que l'on voyait toute la chaine des alpes et décidons donc de faire ce parcours. après un début très facile (que des passerelles), nous arrivons à une plateforme à 20m de haut et là effectivement paysage magnifique. Puis nous finissons e parcours. Nous nous retrouvons devant un "saut de tarzan" (une plateforme d'un coté, un filet de l'autre et une longue corde pour passer entre les deux). Un des membres de mon groupe le fait sans soucis. je m'accroche à la corde et m'élance, mais je n'arrive pas à attraper le filet, ou du moins je le frôle, et je repars en arrière, entrainée par la corde. Je me retrouve donc assise dans le vide dans mon baudrier, accrochée à la corde à environ 15 m de haut. Impossible pour moi de rejoindre ni le filet ni la plateforme.
Et c'est là que je m'aperçois que ma main gauche est plaine de sang, je me suis coupée sur trois doigts (sur l’extérieur de la main) et ça saigne beaucoup. Nous commençons alors à

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

appeler de l'aide. ET CE PENDANT 10 MIN sans que personne ne réponde. je demande alors à la personne de mon groupe qui était devant moi (un jeune de 15 ans) de finir vite le parcours et d'aller chercher de l'aide, puisque ça fait plus de 15min que je saigne abondamment et que mes bras et jambes commencent à picoter et ma tête à tourner. Il reviens seul en disant que le responsable est trop occupé pour l'instant mais qu'il arrive dès que possible. je le renvois alors avec ordre de revenir immédiatement avec quelqu'un, parce que si je m'évanouis, étant juste assise dans mon baudrier, je me retrouve la tête en bas et ça pourrait être beaucoup plus grave. Et ma main saigne toujours.
Le responsable arrive enfin (20min après mon accident) et me dis qu'il ne peux pas venir me chercher tout de suite mais qu'il peux simplement me balancer avec la corde pour que j'attrape le filet, que je le remonte et que je finisse le parcours par la tyrolienne final. Il balance la corde, je m'accroche au filet, me retourne: il est déjà parti! Je ne vous parle pas de 5min de galère pour décrocher les mousquetons de la corde avec une seule main valide et pour escalader le filet (j'étais déjà très affaiblie par la perte de sang) .
Enfin j'arrive sur la plateforme, descend la tyrolienne et arrive en bas. Le reste du groupe (qui était donc coincés derrière moi) me rejoins bien vite et m'aide à marcher jusqu'à l'accueil... où il n'y a personne! Or le téléphone pour apeller des secours et les clés de la voiture pour aller aux urgence sont à l'intérieur! Quelqu'un pars chercher du secours et ce n'est qu'au bout de 5min qu'il reviens avec quelqu'un qui ouvre le chalet et appelle le médecin le plus proche qui accepté de me voir en urgence. Nous partons sur le champs
Bilan de l'aventure: 15 points de suture sur trois doigts, le tendon extenseur du majeur sectionné et la canule de l'articulation touchée, 24h d'hospitalisation, une opération en urgence pour recoudre le tendon, 10 jours d'arrêt de travail et j'en ai pour plusieurs mois de rééducation sans être sure de récupérer le plein usage de mon doigt.
Sur le site large de CINQ HECTARES, il n'y avait qu'UNE SEUL PERSONNE pour tout faire (accueil, briefing, surveillance) qui s'est retrouvée débordée et c'est pour cela qu'il s'est écoulé environ 30min entre ma blessure et mon "retour sur terre" ! Après appel au responsable quelques jours après, il s'avère que normalement ils devaient être deux sur le site ce jour là. En plus de ne pas nous entendre, il a ignoré la demande de la personne qui était allé chercher de l'aide !
Lors de l'entretien téléphonique, la personne m'a alors fait remarqué que nous nous trouvions alors sur la partie « noir extrême » du parcours, et que, pensant suivre le parcours blanc, nous nous étions trompé d'embranchement à un moment, et que cette partie du parcours était interdite sans accompagnateur et matériel spécial, d'où ma chute. D'après lui il y avait des panneaux mais nous ne les avions absolument pas vus.
Plusieurs soucis donc 1/ la personne était seule sur 5 hectares et on est donc complètement hors des clous du « a porté de voix » puisqu'on a passé 10min a appeler sans résultat. 2/ On ne nous avait absolument pas expliquer au départ qu'il y avait des parcours où on ne pouvait pas aller seul, ou des embranchement où on pouvait se tromper de chemin. 4/Selon le responsable, des panneaux expliquait qu'il ne fallait pas prendre ce chemin seul, mais on ne les avait absolument pas vu, ils auraient du être plus évident où l'accès aurait du être barré par un rubalise ou une corde 3/ la personne m'a laissé finir le parcours seul alors qu'elle avait bien vu que j'étais assez gravement blessée.
Selon vous, est-ce défendable de se retourner contre le parc, vu que nous étions sur un parcours où nous n'étions pas sensés être, mais que par contre il y a eu défaut d'aide à personne en danger, vu que la personne était seule et que ça aurait pu être bien plus grave si j'avais fait un malaise dans mon baudrier.

Merci pour vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **mimosas7**, le **28/09/2012** à **09:46**

Mon fils a son tour est tombé de sept metre à St jean de Monts en Vendee il a 3 vertebrae cassés opèré sur 6 pour enlever la pression sur sa moelle épinière et 4 jours avant de savoir que (grace à un chirgien doué) il n'est pas paraplègique à vie ! a suivi 4 mois d'hôpital et rééducation. Il viens de réprendre le college et ça va doucement. (Pas de sport, pas le droit de porter son cartable et pas de vélo) à 12 ans c'est pas drôle. J'entame juste le parcours juridique, malgré la présence lors de l'accident des gendarmes ils n'ont toujours pas eu le temps de parler à mon fils ! J'aimerai recevoir vos conseils et si on peux se regrouper je serais partante.

Par **nastynick**, le **01/10/2012** à **10:28**

Bonjour
Je viens de lire avec intérêt les trois pages qui précèdent, et je dois dire que je suis moi aussi sidéré par certains accidents, mais plus encore par la lenteur de la justice lorsque la responsabilité des parcs est engagée.
L'histoire de dupuisphilippe, en particulier, est extrêmement préoccupante!

Dans quelques cas, cependant, je dois avouer que je reste terre à terre: si l'accident vient du fait que l'on se soit mal réceptionné, que l'on n'ait pas su assez freiner ou que l'on se soit insuffisamment sécurisé (ce qui comprend le décrochage simultané des deux mousquetons), pourquoi chercher la faute auprès du gérant du parc?

Si j'allais faire cela avec mon enfant, je m'assurerais qu'il y ait toujours un adulte accompagnant devant et un autre derrière pour vérifier à tout moment la sécurisation.

Je trouve tragique qu'une personne soit décédée.
À titre personnel, je tiens tout de même à ajouter que la personne a fait preuve de négligence grave en commençant à travailler avant que son contrat ne prenne effet.
Cependant, si un élément de sécurité à cédé, la responsabilité du parc est engagée, contrat de travail existant ou non.

S'agissant du cas de kirik – accident qui peut certes arriver –, je me dis que la première réaction aurait dû venir des suiveurs: si la situation était tellement critique, pourquoi n'ont-ils pas simplement tiré sur la ficelle qui permet de faire venir la corde de Tarzan sur la plateforme – car c'est bien par ce système que l'on la récupère après chaque saut – soit pour faire revenir le blessé, soit pour lui redonner un peu d'élan et lui permettre de rejoindre le filet? Je ne nie pas que les secours du parc auraient pu venir plus vite, mais l'étonnant manque de réaction des suivants pourrait également être vu comme de la non-assistance.

Je ne souhaite nullement créer de polémique. Je suis seulement d'avis que rechercher la faute aileurs est un syndrome humain très répandu.
Je compatis avec les blessés et leur souhaite bon rétablissement.

Quant à la justice, qu'elle fasse son travail pour que les gérants fautifs rendent des comptes.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **lilasse**, le **08/10/2012** à **14:50**

Bonjour a vous,

Je viens de lire tous ces messages troublant concernant les parcs accrobranche pour notre part nous avons vécu une catatrosphe en avril 2010 au parc d'oulin banlieue de Lyon ma fille agée de 13 ans est tombé & resté pendu plusuiers minutes sous les yeux de son frere & de sa soeur..Aucun moyen d'acces rapide est installé, il fallu que le moniteur soit averti du drame puis fasse appel a de ces collegues pour refaire le parcour & le temps du parcour qui a été controlé par l'officier judiciare est de plus 3 minutes.
Ma fille est tombé dans le comas & a été amené en urgence reanimation.
Ma fille après plusieurs jours de comas & reste choqué & sequelle de cet accident, ce qui est dérangeant pour notre part qu'après des accidents normalement protégé & sécurisé que la justice ou des experts médicaux ne donne avantage aux victimes.

Alors merci de faire très attention au parcs accrobranche.

Nous avions juste envie de passer une journée agréable.

Merci

Par **mechant**, le **30/09/2013** à **17:57**

Bonjour,

Bla bla bal, c'est quoi ce blog ?

Ne confondez pas les parcs entre tous, il y en a des sérieux !!!

Et pour les gens qui se font mal, et bien si le parc n'est pas en cause, c'est pour votre pomme !!!

N'oubliez pas que c'est une activité à risques, des risques inhérents à l'activité propre des parcours accrobatiques en hauteur; si vous négligez les consignes de sécurité données au briefing avant toute activité en hauteur et que, du coup vous chutez ou autre, bah c'est votre faute. Après tout, tant que vous ne blessez pas une autre personne qui elle est innocente... car là c'est vous qui êtes en cause et c'est votre responsabilité civile qui ...

Bref, ... les gens chipotent parfois. Et si c'est long pour le procédures, et bien : bien venu en France !!!

Par **lolalolilol**, le **10/05/2014** à **13:47**

il existe des équipements très sécurisés et magnétiques dans sertins parc d'accro

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **bebepouette**, le **07/08/2014** à **00:01**

bonjour à tous,
je viens seulement de découvrir le forum.
Moi aussi je me suis blessée dans un parc, fracture tibia et péroné puis complication post op par une algodystrophie.
Il y aura 2 ans fin août que je suis en arrêt de travail, bien entendu avec tous les problèmes que cela à pu engendrer et qui perdure car je ne suis pas certaine de pouvoir reprendre mon travail;
Je vous confirme à toutes et à toutes qu'il faut déposer une plainte au pénal.
Vous avez 3 ans pour le faire et 3 ans aussi pour poursuivre le parc.
plus jamais je recommanderai l'un de ces parcs, c'est de la folie.
Sachez aussi que ces parc ont une obligation de résultats sur le plant juridique.

Par **crocodile764**, le **19/12/2015** à **18:03**

Bonjour,

J'ai été victime, le 23/02/2015, d'une mauvaise réception de la dernière tyrolienne du parc xxx, résultat : double fracture de la jambe. J'avais pourtant bien compris le fonctionnement des tyroliennes mais la dernière m'a été fatale. Il a fallut que mon compagnon me rejoigne sur le fil pour me détacher et pour arriver à la plate-forme. Cela fait presque 1 an que je suis en arrêt de travail, pourtant dans la fonction publique et avec de très bonnes assurances, mon employeur menace de ne plus me verser mon salaire. Je suis décidée à porter plainte contre ce parc. Je suis dans l'attente d'une greffe d'os car malheureusement la fracture ne se remets pas correctement. C'est très long et surtout très traumatisant. Je n'aurai jamais cru qu'il pouvait m'arriver ce genre de choses en allant m'amuser dans les arbres avec mes enfants, un dimanche après-midi. 80 euros la journée en plus et aucune assistance sur place. Je reste stupéfaite des accidents qu'il peut y avoir sur ce genre de parc. Ceci a vraiment chambouler ma vie et je pense qu'il y aura aussi des séquelles, 2 ans d'immobilisation pour 1 h d'amusement, c'est cher payer.

Merci.

Par **amajuris**, le **19/12/2015** à **18:11**

bonjour,
pour déposer une plainte contre le parc, il faut que vous trouviez dans le comportement du parce une infraction au code pénal.
le recours à un avocat spécialisé me semble nécessaire.
avez-vous une protection juridique ?
salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Tisuisse**, le **19/12/2015** à **18:30**

Bonjour,

En tant que fonctionnaire, si vous êtes titulaire vous êtes protégée et les paroles de votre employeur sont du pipeau. Voyez vos syndicats, ils vous aideront pour vos salaires.

Par **crocodile764**, le **20/12/2015** à **18:05**

oui je possede une assistance juridique qui ma conseillé de ne pas porter plainte car 1érement ca fait maintenant 10 mois que laccident est arrivé et aussi car je n'ai pas assez de preuves pour eux j'aurais tres bien pu venir au parc avec une faiblesse de la jambe genre entorse!!!je pense areter mon assistance juridique 75 euros par an!!!meme pas capable de me renseigner et de me dire que j'ai 3 ans pour deposer plainte!!!!enfin je pense que c'st peine perdu

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés